



Note sur la situation GRETA

Nous souhaitons vous alerter sur la situation concernant les GRETA.

Le décret

Du côté du ministère, comme annoncé par la DGESCO en audience le 8 janvier 2025, le décret modifiant l'article D423-1 du code de l'Education a bien été présenté au CSE du 30 janvier 2025. L'article modifié ouvre la possibilité pour un GRETA de passer en GIP (Groupement d'Intérêt Public) :

- soit sous la forme d'un GIP propre,
- soit par intégration au GIP FCIP ;
- l'article laisse la possibilité de rester un GRETA (groupement d'établissement) dans sa forme actuelle, c'est à dire supportée administrativement et budgétairement par un EPLE.

La présentation du texte fait directement le lien avec la situation financière catastrophique du GRETA du Var et présente la modification comme devant permettre de le sauver. Mais elle conteste que ce soit un modèle et signifie que les demandes de transformation devront être vues au cas par cas... avec le MEN.

Or, la situation de GRETA du Var n'est ni récente, ni isolée. Elle démontre combien les rectorats et notamment les DRAFPIC ont laissé se dégrader les choses.

Pendant plusieurs années, il n'y a pas eu de véritables discussions ni de plan pour le développement¹ de la formation continue des adultes à l'EN. Par ailleurs, avec la loi de 2018, puis le COVID et l'austérité budgétaire, les marchés publics régionaux ont beaucoup cherché à restreindre leurs dépenses en formation et surtout, avec la concurrence généralisée, les conseils régionaux ont attribué les marchés en négociant les tarifs au plus bas, abandonnant ainsi leur exigence de qualité (par exemple, l'OFII lance des appels d'offre à 5 € de l'heure de formation).

De plus les GRETA n'ont bénéficié d'aucune orientation stratégique leur permettant de répondre à cette situation en élargissant leur offre de formation vers des marchés privés (des formations pour les entreprises privées) et sont devenus très dépendants des marchés publics.

En même temps la réorganisation des GRETA avec les fusions entre eux depuis 2014 et la fusion avec les CFA depuis 2019 pour proposer l'apprentissage ont également faussé les perspectives et la perception du marché de la formation.

Dans cette nouvelle donne, les CFC ont été priés d'endosser le costume de VRP pour développer soit l'apprentissage, soit les formations au privé, sans qu'on ne leur apporte ni les moyens, ni la formation, ni les modes d'organisation de développer l'activité sur ces nouveaux secteurs.

¹ Beaucoup de com, mais pas de stratégie claire dans les Dafco, pas de soutien aux équipes. Bref, volonté politique de laisser les GRETA gérer tous seuls.

A savoir encore qu'un décret sur le référentiel d'activités des CFC a été présenté dans toutes les instances depuis 2024. Pour l'heure il n'est toujours pas publié mais dans les académies, beaucoup font comme s'il était acté. Il transforme les CFC (conseillers à la formation continue) en CFP (conseillers à la formation professionnelle) leur attribuant la mission de développer l'apprentissage, de participer à l'élaboration de la carte des formations mais aussi d'être présents dans les LP pour répondre à certaines problématiques propres aux élèves de ces établissements (recherche de stage, de lieux d'hébergement...)

Parallèlement, les GIP-FCIP, qui étaient à l'origine conçus pour agréger les réponses aux appels d'offre des marchés publics et soutenir les GRETA, ont connu un développement sans précédent, parfois à l'encontre même des GRETA, et toujours avec l'accord des DAFPIC.

Le texte réintroduit purement et simplement ce que nous avons combattu en 2012 avec une mobilisation très importante des personnels des GRETA qui ne voulaient pas passer en GIP. Évidemment que si la loi de 2018 n'était pas passée par là et si l'apprentissage n'avait pas la primauté dans le discours politique, les choses seraient différentes.

Les GIP

Ce passage au GIP va impliquer pas mal de modifications pour les personnels des GRETA. Et pour nous aussi puisqu'ils ne seront plus forcément rattachés à l'EN : c'est effectivement une structure indépendante avec des agents de droit public ou de droit privé sur la seule décision de ses membres.

1. La possibilité donnée aux académies d'intégrer les CFA EN dans les GRETA ou dans les GIP-FCIP,
2. la transformation des missions des CFC en conseillers en formation professionnelle (CFP) pour le développement de l'apprentissage et de la voie pro initiale (en lien avec les BDE, souvent déjà financés par les GRETA via le FAM !)
3. et maintenant l'occasion offerte aux établissements de se regrouper en GIP plutôt qu'en GRETA pour développer de la formation à destination des adultes.

On s'éloigne clairement d'un modèle d'établissements publics d'éducation qui se regroupent pour fournir de la formation continue au sein de l'Éducation nationale.

Et on s'éloigne donc encore un peu plus d'un service public de la formation continue pour adultes regroupant les opérateurs historiques que sont les GRETA, l'AFPA et le CNAM et qui est une revendication CGT.

Clairement cela fait plusieurs années maintenant que nous dénonçons l'abandon de la mission de formation continue des adultes par l'Éducation nationale. C'est clairement depuis l'arrivée de Macron et sa politique ultralibérale que les choses se sont accélérées et ont tourné vinaigre. C'est aussi par idéologie puisque « tout se vend et tout s'achète » que la formation et en particulier la formation continue des adultes a été soumise à une concurrence forcée encore facilitée par la loi de 2018. L'explosion des officines privées de formation porte un coup fatal aux organismes publics qui ne sont plus soutenus par l'État ou les Régions.

Le problème est que le GRETA du Var n'est pas l'unique GRETA aujourd'hui en grandes difficultés en France. Cette nouvelle possibilité introduite par le décret risque fort de se répandre comme une trainée de poudre. D'autres académies ont déjà carrément contacté le GRETA du Var pour savoir comment ils avaient procédé.

Pour le moment en tous cas, ce ne sera pas pour le 1er mars (comme annoncé au départ), mais pour mai voire juin que le GRETA sera absorbé par le GIP dans ce département.

Le texte ayant des conséquences sur les personnels (DGRH), il sera également présenté au CSA Men du 11 mars.

La riposte s'organise

D'ici là, il faut que nous travaillions sur les conséquences directes pour les personnels de cette transformation en termes de RH, de droit, etc.

L'intersyndicale a quant à elle produit un autre CP dont on pense qu'il a été publié. Mais le travail avec l'intersyndicale nationale est quelquefois très compliqué voire « fouillis »

La prochaine intersyndicale est prévue pour le 10 avril. Pour le moment elle réunit les syndicats de la FSU (SNES, SNUEP, SNASUB), la CGT Educ, le SE-Unsa, la CFDT et le SNALC.

Nous voulions l'élargir à FO et à Sud. Au CSE le SE-Unsa et la CFDT se sont abstenus sur le texte. FSU et CGT ont voté contre. A voir comment on va poursuivre dans ces conditions.

En direction des personnels, s'organisent dans les académies où elles n'ont pas encore eu lieu, des assises régionales des GRETA.

Nous essayons de faire en sorte que les OS académiques se mobilisent pour faire se rencontrer les personnels GRETA sur le terrain en vue d'organiser des assises nationales d'ici la fin de l'année scolaire et ainsi établir un cahier revendicatif pour l'ensemble de ces personnels.

Le prochain collectif d'animation CGT GRETA se réunit le vendredi 14 février en visio.